

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille seize, le seize septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

Etaient présents : M. Charron, M. Somon, Mme Lemarchand, M. Leclère, Mme Leroy, M. Leprince, M. Lecoq, Mme Agnès, M. Emerald, Mme Théroude.

Etaient absents excusés : Mme Danger, Mme Lefebvre, Mme Bocca, M. Lenormand, M. Quartier.

Secrétaire de séance : Mme Agnès.

Date de convocation : 17 mai 2016

FORET

PROGRAMME ASSIETTE COUPES BOIS EN FORET COMMUNALE ANNEE 2017

Le Conseil Municipal approuve le programme des coupes prévues à l'aménagement forestier comme suit :

- Passage en coupe des parcelles 6A, 16C, et 22B.
- Ajourne le passage en coupe des parcelles 3B, et 5.

COUPES DE BOIS AUX PARTICULIERS

Le Conseil Municipal décide :

1. d'attribuer des lots de bois (10 stères maximum) aux particuliers en forêt communale aux conditions suivantes :
 - Etre habitant de Vatteville-la-Rue
 - Que les cessionnaires utilisent le bois pour leur usage personnel et d'être équipé de vêtements de sécurité (pantalon, casque, chaussures).
2. Que l'attribution des lots se fera par tirage au sort en présence des inscrits
3. De fixer le prix du stère de bois à 17 € TTC
4. De confier à l'ONF la gestion des coupes et du recouvrement par l'intermédiaire de la trésorerie de Rives en Seine
5. D'imputer la recette au compte 7023 du budget communal

FINANCES

PHASAGE DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN

Le Maire remercie Mme Charlotte Bisognani, Assistante à Maitrise d'Ouvrage (AMO) d'être présente et l'invite à présenter le projet de restauration générale de l'église St Martin et Notre Dame de la commune, immeuble classé dans sa totalité au titre des monuments historiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et conformément à la présentation, décide :

- de lancer le projet de restauration de l'église pour un montant prévisionnel de 1 459 000 € ht
- de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de tous les financeurs possibles
- de solliciter tous les organismes bancaires afin de contracter un emprunt pour cette opération

et acte les délibérations suivantes :

LANCEMENT DE LA RESTAURATION GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN ET NOTRE DAME DE VATTEVILLE LA RUE, IMMEUBLE CLASSÉ DANS SA TOTALITÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le diagnostic réalisé par le cabinet ARTENE,

Vu l'avis des commissions réunies,

La Commune, après avoir délibéré,

décide de lancer l'opération de restauration générale de l'église Saint Martin et Notre Dame de Vatteville la Rue, pour un montant estimatif de travaux de 1 459 000 € HT, valeur août 2016. Ces travaux ont été classés comme prioritaires par le maître d'œuvre et répondent aux préoccupations majeures de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Deux phases seront déclinées : la première de 815 000 € HT qui comprendra la restauration des maçonneries extérieures du chœur et des deux bras du transept, la dépose de l'ensemble des vitraux du transept et du chœur, la restauration des trois verrières du bras de transept Sud avec pose de verrières de doublage, réfection de la couverture du chœur, révision des couvertures des deux bras du transept, réfection du chéneau du bras Nord.

La seconde phase estimée à 644 000 € HT s'attachera à la restauration des couvertures de la nef et des maçonneries attenantes, la restauration des vitraux du bras de transept Nord et du chœur avec verrières de doublage, la révision ponctuelle des voûtes lambrissées de la nef et des bas-côtés.

décide d'affermir un nouveau marché subséquent de l'accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre au cabinet ARTENE : Mission de base de maîtrise d'œuvre en respect du Code Patrimoine (R621-25 à R621-44) par tranches de travaux et priorisation de ceux-ci en fonction du budget d'investissement de la Commune.

Les honoraires du cabinet de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 7.30 % du montant de l'opération arrêtée, soit 106 507 € HT avant négociation.

décide d'affermir la tranche conditionnelle du cabinet URBICONSEIL, AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) afin de nous assister totalement dans cette opération.

Les honoraires de cabinet d'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élèvent à 1.85% du montant de l'opération arrêtée, soit 26991.50 € HT.

autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché, à consulter les entreprises des marchés connexes (contrôle technique et coordinateur SPS, assurance dommage ouvrage) et à solliciter, sur la base du diagnostic et de ce chiffrage prévisionnel, tous les financeurs possibles afin de soutenir la Commune dans ce projet de valorisation patrimoniale.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN ET NOTRE DAME DE VATTEVILLE LA RUE, IMMEUBLE CLASSÉ DANS SA TOTALITÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Vu les articles L.2331-4 ; L2331-6 et L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de Vatteville La Rue a enclenché la passation d'un accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de l'église Saint Martin, immeuble classé au titre des Monuments Historiques et affermit un nouveau marché subséquent : la mission de maîtrise d'œuvre.

Suite au diagnostic remis par cette dernière, la commune a décidé de lancer l'opération générale de restauration de l'église Saint Martin et Notre Dame pour un montant prévisionnel de 1 459 000€ HT de travaux.

De même, ne disposant pas de fonds propres permettant d'engager directement les travaux, la Commune, accompagnée par son AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) URBICONSEIL, envisage le dépôt de plusieurs dossiers de subvention (DRAC, Département, réserve parlementaire, Fondation du Patrimoine,...), afin d'être soutenu financièrement dans cette démarche de valorisation patrimoniale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs possibles et de déposer une demande de subvention la plus élevée possible à l'Etat via la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie), au Département de Seine Maritime également.

charge Monsieur le Maire de la constitution de ces différents dossiers de demande de subvention, (Etat via la DRAC, Département, réserve parlementaire) en coordination avec l'AMO URBICONSEIL.

CONCOURS A L'EMPRUNT BANCAIRE POUR LA RESTAURATION GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN ET NOTRE DAME DE VATTEVILLE LA RUE, IMMEUBLE CLASSÉ DANS SA TOTALITÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Vu les articles L.2331-4 ; L2331-6 et L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de Vatteville La Rue a enclenché la passation d'un accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de l'église Saint Martin et Notre Dame, immeuble classé au titre des Monuments Historiques et affermit un nouveau marché subséquent : la mission de maîtrise d'œuvre.

Suite au diagnostic remis par cette dernière, la commune a décidé de lancer l'opération générale de restauration de l'église Saint Martin et Notre Dame pour un montant prévisionnel de 1 459 000 € HT de travaux.

De même, ne disposant pas de fonds propres permettant d'engager directement les travaux, la Commune, souhaite contracter un emprunt bancaire pour mener à bien cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les organismes bancaires possibles,

charge Monsieur le Maire de la constitution du dossier bancaire nécessaire à l'obtention dudit emprunt, en lien avec la Trésorerie Générale.

RECITAL DE GUITARE AU VIEUX CHATEAU

Le conseil municipal décide de donner une gratification de 250 € au professeur de guitare classique pour son récital au vieux château le 1^{er} septembre. Cette manifestation organisée par l'adjoint en charge de la culture et de la bibliothèque municipale a été très appréciée par les auditeurs.

HORAIRES ET TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Après avoir pris connaissance des nouveaux horaires des NAP (Nouvelles Activités Péricolaires) et du temps de classe des élèves de l'école publique « Belcinac », le Conseil Municipal décide d'annuler sa délibération 2016/06 du 1^{er} juillet 2016 et de fixer comme suit les nouveaux horaires et tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2016 – 2017

Le matin

De 7 h 30 à 8 h 30

- 0.90 € la demi-heure (toute demi-heure entamée est due)

De 8 h 30 à 8 h 45

- 0.45 € le quart d'heure (tout quart d'heure entamé est du)

Le soir

De 16 h 40 à 18 h 40

- 0.90 € la demi-heure (toute demi-heure entamée est due)

Inscrit la recette au compte 7067 du budget communal

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal valide le devis du SDE76 (Syndicat Départemental d'Electrification de Seine-Maritime) concernant les travaux d'éclairage public suivants :

Ajout de point lumineux sur poteaux existants

- Rue d'Arelaune, (à 340 m de la rue des fosses)
- Rue des monts, près de l'auberge du moulin
- La rue (à 1320 de la mairie)

Travaux estimés à 6 492.44 € TTC, pour lesquels la commune participera à hauteur de 2 772.40 €

PERSONNEL COMMUNAL

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU SIVOS et DU PERSONNEL DU SIVOS AUPRES DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle que dans le but de rationaliser les moyens humains, il a été mis en place des mises à disposition du personnel communal entre la commune de Vatteville-la-rue et le SIVOS pour les agents travaillant aux écoles du RPI.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, valide le renouvellement de ces mises à disposition pour l'année scolaire 2016/2017, conformément à l'emploi du temps de chaque agent.

Le Maire ou le 1^{er} adjoint sont autorisés à signer les conventions correspondantes à ces mises à disposition.

ENVIRONNEMENT

HAMEAU DU FLACQ

M. Sylvain Somon, 1^{er} adjoint, invité à prendre la parole, expose :

Le hameau du Flacq, est un chemin rural entre la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine (commune d'Aizier) et la commune de Vatteville-la-Rue. Ce chemin rural, est bordé, côté Vatteville, par un fossé de gestion des eaux pluviales aménagé par un propriétaire, sans maîtrise d'œuvre. Ce dernier est toujours propriétaire de ce fossé et également de la parcelle située en face sur la commune d'Aizier et subit depuis plusieurs années des inondations provoquées par une mauvaise gestion des eaux pluviales et par des dégradations diverses. Une première réflexion a déjà été menée entre La Communauté de Communes de Quillebeuf, la commune d'Aizier, le propriétaire et la commune de Vatteville (Sylvain Somon et C. Dionnet, agent communal).

Une réunion est programmée le mardi 20 septembre à 9h30 avec les différents acteurs, Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, Communauté de Communes Caux Seine

Agglo ayant la compétence « ruissellement », commune d'Aizier, commune de Vatteville-la-Rue afin d'établir les engagements de chacun (financier et service).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements : le Maire donne lecture des messages de remerciements de :

- M. J-Pierre Coquin et Mme Dominique Foreau pour le décès de Mme Evelyne Foreau
- M. Marcel Vanzieleghem pour le décès de Mme Huguette Thuillier
- Mme Béatrice Duchemin, Mme Séverine Guillot et Mme Marcelle Alligier pour le décès de M. Henri Duparc

Calendrier manifestations 2017 : réunion préliminaire associations vattevillaises le 21 septembre et réunion de la presqu'île à Heurteauville le vendredi 30 septembre

Journée randonnée 2017 avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande : Le Maire informe ses collègues que la commune de Vatteville-La-Rue a été retenue pour la journée de randonnée 2017 sur les 4 communes candidates. Un tee-shirt collecteur indiquant toutes les communes où ont lieu les randonnées lui a été remis à l'occasion de la randonnée 2016 à Triquerville.

Message de M. Alan White : Le Maire indique qu'il a reçu un message de remerciements de M. Alan White pour la manifestation du 29 août à l'occasion de l'inauguration d'une stèle, à l'aire de la coutume, en mémoire du pilote Ronald White, son oncle, décédé le 25 août 1944. Son avion en flamme s'est écrasé en forêt de Brotonne.

Date à retenir :

- Journées du patrimoine : 17 et 19 septembre
- Ballade à JO : 9 octobre
- Lecture à voix haute « l'écriture sur pierre » : mardi 11 octobre à 18 h 30 à la salle des fêtes
- Jardins fleuris : date à déterminer pour la remise des récompenses

La séance est levée à 20 h 30 minutes

CHARRON Jacques	SOMON Sylvain	LEMARCHAND Gisèle
LECLERE Vincent	LEROY Corine	DANGER Jeannine
LEPRINCE Philippe	LEFEBVRE Aurélie	LECOQ Dominique
AGNES Mireille	EMERALD Didier	BOCCA Véronique
LENORMAND Didier	THEROUDE Brigitte	QUERTIER Michel